



TRAIL DES CAGOUS

Association NCA
nouvellecaledonieaventure@gmail.com
Tel. 82 12 82



REGLEMENT

1. L'ÉVÉNEMENT

Le TRAIL DES CAGOUS (ci-après désigné « TDC ») est une course pédestre hors stade, sur sentiers et chemins, organisée par l'association Nouvelle-Calédonie Aventure (ci-après désigné « l'organisateur ») le dimanche 14 juin 2026 à la Ouaménie, Boulouparis.

2. LES PARCOURS

Tous les parcours partent et arrivent du même site, ce village de course est sur la propriété Dael DEVAUD à la Ouaménie.

Parcours	Distance	Dénivelé +	Age	Horaire
Trail LA SFAC	47 km	2350 m	20 ans et +	7h
Trail TERRE DE RUNNING	24 km	1050 m	20 ans et +	8h
Trail LA CABOSSE D'OR	12,5 km 10,5 km 4,0 km	470 m 400 m 80 m	18 ans et + 16 et 17 ans (cadets) 14 et 15 ans (minimes)	8h30
Rando HYDRATIS	10,5 km*	400 m*	7 ans	8h40 à 9h30
Rando SHELL LA FOA	6 km*	230 m*		

*Sur les 2 randonnées, il sera possible de « shunter » la dernière ascension, cela permettra d'enlever 600m de distance et surtout 100m de dénivelé positif. Ce court-circuit sera proposé aux randonneurs montrant des signes de fatigue.

Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 % max) ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, aux conditions définies dans le tableau précédent. Tous les enfants de moins de 10 ans devront obligatoirement être accompagné d'un adulte.

Pour chaque trail, il y a un classement avec un chronométrage.
Pour les randos, il n'y a ni classement, ni chronométrage.

Tous les participants des trails devront fournir au choix :

- une licence FFA 2026
- OU le document du Parcours de Prévention de Santé (PPS) à remplir ici <https://pps.athle.fr/>

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire. Les participants doivent respecter les consignes du directeur de course et des personnels de l'organisation. Les participants doivent faire attention aux autres concurrents, piétons, véhicules présents potentiellement sur les parcours. L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

Une dérogation d'âge (sur-classement) pourra être accordée exceptionnellement par l'organisateur.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

4. CHRONOMETRAGE (pour les trails uniquement)

Le Chronométrage est assuré par notre partenaire INLIVE.NC avec son matériel informatique et des puces électroniques sur les dossards pour une précision optimale. Les résultats et les classements sont diffusés en ligne à l'issue de chaque épreuve sur le site : <https://www.inlive-sport.nc/>

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

5. CATEGORIES

Les participants ayant choisi le mode Chrono sont classés dans les catégories suivantes (âge au 31 décembre 2026) :

- Minimes H et F : 14-15ans (sur un parcours de 4,0 km et 80m D+)
- Cadets H et F : 16-17 ans (sur le Trail LA CABOSSE D'OR raccourci à 10,5 km 400m D+)
- Juniors H et F : 18-19 ans (sur le Trail LA CABOSSE D'OR)
- Séniors H et F : de 20 à 39 ans sur les 3 trails.
- Masters 1 H et F : de 40 à 49 ans sur les 3 trails.
- Masters 2 H et F : de 50 à 59 ans sur les 3 trails.
- Masters 3 H et F : de 60 à 69 ans sur les 3 trails.
- Masters 4 H et F : de 70 et 79 ans sur les 3 trails.
- Masters 5 H et F : de 80 ans et + sur les 3 trails.
- Scratch H et F : sur les 3 trails (Trophées)

6. RECOMPENSES – TIRAGE AU SORT

Seuls les participants sur les trails seront chronométrés et pourront être récompensés. Monteront sur le podium et seront récompensés : les 3 premiers sur chaque catégorie citée précédemment.

La remise des prix pour les minimes et le Trail LA CABOSSE D'OR aura lieu sur le site de course vers 11h30.

Seules les personnes présentes pendant la remise des prix pourront prétendre à leurs lots. En cas d'absence lors de la remise des prix, le lot sera mis au tirage au sort pour un bénévole. Les participants doivent porter une tenue correcte pour pouvoir monter sur le podium.

La remise des prix pour les trails TERRE DE RUNNING et LA SFAC, se fera au Tennis Club du Receiving, le mercredi 17 juin à 18h. (La présence au podium est indispensable pour obtenir sa récompense sauf pour raison professionnelle ou de résidence en Brousse)

Un tirage au sort sera fait le vendredi 12 juin, et communiqué via notre page Facebook de l'évènement et sur notre site internet www.traildescagous.nc, les lots seront à récupérer sur le site auprès de l'organisation après la remise des prix (les lots non récupérés sur le site seront mis à disposition à l'institut Aurélia Beauté et récupérables avant le 1 août 2026)

7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Tout participant à une épreuve doit récupérer son dossard de course à fixer sur la face avant de son tee-shirt ou visible à l'avant sur un porte dossards pour pouvoir prendre le départ.

Les participants sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

Randos HYDRATIS et SHELL LA FOA : un gobelet (une réserve d'eau de 500mL est fortement conseillée)

Trail LA CABOSSE D'OR : 1L d'eau minimum et 1 gobelet

Trail TERRE DE RUNNING : 1L d'eau minimum, 1 gobelet, 1 couverture de survie (téléphone souhaité)
(Les coureurs de ces 2 trails repérés, sur le parcours ou à l'arrivée, sans réservoir d'eau ne seront pas classés)

Trail LA SFAC : **2 litres d'eau minimum, 1 gobelet, 1 couverture de survie, une veste étanche, 1 téléphone et 1 frontale.**

(Pour ce grand parcours, le matériel obligatoire sera vérifié au moment du départ et/ou éventuellement sur le circuit. En cas de défaut d'un équipement, le coureur ne sera pas classé !)

Il est vivement conseillé de mettre une casquette et de la crème solaire et d'apporter des barres énergétiques, gels et autres apports alimentaires.

8. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées par Internet, depuis le site www.inlive.nc

Les inscriptions prendront fin le **mercredi 10 juin à minuit**, sans exception, pour toutes les épreuves. La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email à la suite de la validation de l'inscription Internet.

Tarifs Trail LA SFAC (47 km)

Age minimum : 20 ans (nés en 2006 ou avant)

8 000 fcfp

Tarifs Trail TERRE DE RUNNING (24 km)

Age minimum : 20 ans (nés en 2006 ou avant) : 5 000 fcfp

Tarifs Trail LA CABOSSE D'OR (12,5 km)

Age minimum : 18 ans (nés en 2008 ou avant) : 3 000 fcfp

Les cadets (16 et 17 ans nés donc en 2009 et 2010) : 2 500 fcfp feront 10,5 km avec 400m de D+

Les minimes (14 et 15 ans nés donc en 2011 et 2012) : 2 000 fcfp feront 4,0 km et 80m D+

Tarifs Rando HYDRATIS (10,5 ou 9,9 km)

Age minimum 7 ans

Adulte (16 ans et +) : 2 500 fcfp

Jeune (10 à 15 ans inclus) : 1 500 fcfp

Famille : 6 500 fcfp

Tarifs Rando SHELL LA FOA (5,8 km ou 5,2 km)

Adulte (16 ans et +) : 2 000 fcfp

Jeune (8 à 15 ans inclus) : 1 000 fcfp

Enfant (7 ans et moins) : 500 fcfp

Famille : 5 000 fcfp

Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte, une décharge est demandée pour chaque mineur participant à l'épreuve.

Afin de réaliser l'inscription en ligne, il faut renseigner :

- Nom, prénom, date de naissance, adresse email
- Numéro de téléphone portable

L'adresse mail renseignée par le concurrent au cours de l'inscription en ligne servira à l'association NCA pour donner des informations relatives au Trail des Cagous 2026 et informer de ses manifestations sportives suivantes, via une liste de diffusion. Il sera possible de s'en désabonner à la première réception d'un mail.

Pour les trails, il faut également fournir une licence FFA 2026 OU le document du Parcours de Prévention de Santé (PPS) à remplir ici <https://pps.athle.fr/>

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site. La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement. Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant et la personne ayant cédé son dossard d'une épreuve de l'événement.

L'inscription comprend une médaille à chaque finisher des trails LA SFAC et TERRE DE RUNNING, un dossard nominatif, l'accès à toutes les propriétés traversées, le rapatriement à l'arrivée en cas d'abandon, des ravitaillements sur les PC, à un tirage au sort de lots et bons d'achat d'un global d'environ 250 000 fcfp.

9. REMBOURSEMENT

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'épreuve pour laquelle vous êtes inscrit, vous pouvez demander un remboursement, à condition de le faire avant la clôture des inscriptions le mercredi 10 juin à minuit, par mail, directement à inlive@inlive.nc, pour être remboursé à hauteur de 80% du montant de votre inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra plus être réclamé.

10. RETRAIT DES DOSSARDS

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'un dossard fourni par l'organisateur. Ces dossards numérotés et personnels sont obligatoires, en mode randonnée comme en mode Chrono.

Les dossards sont à retirer chez notre partenaire TERRE DE RUNNING, 83 Avenue de Sébastopol, Nouméa.

- **A partir du mardi 09 juin pour les inscrits avant le samedi 06 juin à minuit.**
- **A partir du jeudi 11 juin pour les inscrits avant le mardi 09 juin à minuit.**
- **Samedi 13 juin avant midi pour ceux inscrits le dernier jour, le mercredi 10 juin.**

11. ACCES ET SECURITE AU SITE

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite. Les chiens même tenus en laisse sont strictement interdits sur le village de course et sur les parcours.

Le parking est à proximité (moins de 300m) du village de course. Il se situe sur la Propriété Dael DEVAUD, après 2 km sur la route en terre de la vallée de la Ouaménie. Cette route se situe sur la droite à 10 km de la Mairie de Boulouparis en allant vers le nord, à 400m vers La Foa de la sortie nord de Bouraké. Il faut compter 15 minutes du village de Boulouparis.

Il est impératif de respecter la limitation de vitesse sur la route en terre, fixée à 40 km/h et d'être vigilant à la sortie de la propriété et le retour sur la RT 1 après vos courses ou randonnées.

Le portail ouvrira à 6h, vous êtes priés de ne pas venir plus tôt et encombrer la route de la Ouaménie.

L'accueil au village se fera à partir de 6h15.

Pointage et vérification du matériel obligatoire :

Trail LA SFAC : Entrée dans le SAS de l'aire de départ entre 6h30 et 6h50.

Trail TERRE DE RUNNING : Entrée dans le SAS de l'aire de départ entre 7h30 et 7h50.

Trail LA CABOSSE D'OR : Entrée dans le SAS de l'aire de départ entre 8h05 et 8h25.

Randos HYDRATIS et SHELL LA FOA : Entrée dans le SAS de l'aire de départ entre 8h35 et 9h30

Une fois passé ce sas, il n'est pas autorisé à sortir de l'aire de départ.

Des stands de nourriture seront présents. Il est important de jouer le jeu en faisant travailler ces personnes qui nous aident dans la réussite de cette manifestation sportive.

Le camping n'est pas possible sur le parking. Il est possible de dormir au camping municipal de Bouraké situé à 20 minutes du village de course.

12. PARCOURS

Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur le site internet www.traildescagous.nc

Balisage

Le balisage sera fait avec des bandes de toile cirée de couleur ORANGE à environ tous les 30 à 50 mètres. Des points de peinture de couleur rose seront ajoutés sur certains passages en forêt. Chaque changement important de direction (carrefour, croisement) sera indiqué par des flèches au sol (parfois réalisée avec des pierres) ou une « porte » réalisée avec 2 à 3 balises. Si vous n'apercevez plus de balisage de couleur orange pendant 200m, cela signifie que vous n'êtes plus sur le tracé.

Soyez vigilants au balisage et aux flèches.

Pointage : Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il a été correctement pointé par les contrôleurs à chaque PC.

Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'heure indiquée sur ce règlement. Un mail d'information apportant des modifications pourra être envoyé le vendredi précédant la course. Ces modifications seront également mises en avant sur la page facebook de l'évènement et sur le site internet.

Le départ pourra être refusé au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des fanions orange, rubalises, banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé. Sur le circuit, les seuls quads ou véhicules admis sont ceux de l'organisation. La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

13. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des coureurs. Pour respecter la nature, l'organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements. Pour profiter des boissons offertes les participants devront s'équiper d'un gobelet individuel (une flasque est autorisée).

Les ravitaillements seront garnis de fruits secs et frais, de biscuits salés et sucrés.

14. ASSISTANCE EXTERIEURE

Toute assistance extérieure sera strictement interdite sur tous les parcours du TDC.

Les participants peuvent recevoir, sur les postes de contrôle (PC) de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical. Si cette aide a lieu, en dehors des PC, pour le secourir, il pourra se voir mis hors classement.

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement.

Les concurrents s'efforceront de respecter la faune et la flore du domaine et d'utiliser les toilettes prévues par l'organisation.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- ✓ Abandon de déchets
- ✓ Dégradation de plantes
- ✓ Allumage de feux
- ✓ Atteinte volontaire aux animaux
- ✓ Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours

16. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve ou une pénalité de temps :

- ✓ Absence sur un contrôle de passage (exclusion)
- ✓ Non-respect du parcours (exclusion)
- ✓ Présence sur les parcours hors jour de course et de reconnaissances officielles (exclusion)
- ✓ Agression physique ou verbale d'un membre de l'organisation (exclusion)
- ✓ Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler (pénalité)

17. BARRIÈRES HORAIRES

Afin d'assurer la sécurité des participants, il est indispensable que ces derniers ne dépassent pas les horaires limites auxquels ils doivent passer par les points de ravitaillement. Des barrières horaires en différents points du parcours seront mises en place et correspondront aux horaires à partir desquels il ne sera plus possible d'aller au-delà de l'emplacement atteint. Les participants s'engagent à la première demande d'un organisateur ou représentant de l'organisation à être pris en charge par les serre-files, ou à suivre un itinéraire plus rapide indiqué par l'organisation. Le concurrent qui ne respecterait pas ces décisions continuerait sous sa propre responsabilité, et sortirait du dispositif de sécurité.

Tout concurrent qui souhaite abandonner doit, dans la mesure du possible, se rendre aux emplacements prévus (postes de ravitaillements). S'il ne peut pas rejoindre ces lieux, il doit contacter l'organisation en téléphonant au numéro d'urgence indiqué sur son dossard. En l'absence de

communication de son abandon auprès de l'organisation, le participant devra assumer financièrement tous les frais de recherche éventuels.

Barrières horaires :

Trail LA SFAC (47 km) : 10 heures au maximum en 4,7 km/h

Au PC 2, à 9h15 au km 11 (2h15 de course / 4,9 km/h), après 9h15 tous les participants seront basculés sur le parcours de 24,5km pour rejoindre l'arrivée et ne pourront pas être classés. (21 km enlevés)

Au PC 2bis, à 14h au km 32 (7h de course / 4,6 km/h), après 14h, les participants sont autorisés à poursuivre mais ne feront pas la boucle de 4 km entre le PC 5 et le PC 5bis et ne seront pas classés.

Au PC 5, à 15h30 au km 40 (8h30 de course / 4,7 km/h), après 15h30, les participants sont autorisés à poursuivre mais ne feront pas la boucle de 4 km entre le PC 5 et le PC 5bis et ne seront pas classés.

Au PC 5bis, à 16h20 au km 44 (9h20 de course / 4,7 km/h), après 16h20, les participants seront rapatriés par l'organisation à l'arrivée.

Trail TERRE DE RUNNING (24 km) : 8 heures au maximum 3 km/h

Au PC 5, à 13h30 au km 17 (5h30 de course / 3,1 km/h), après 13h30, les participants sont autorisés à poursuivre mais ne feront pas la boucle de 4 km entre le PC 5 et le PC 5bis et ne seront pas classés.

Trail LA CABOSSE D'OR (12,5 km) : 5 heures au maximum 2,5 km/h

18.MÉDICAL

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 82 12 82

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours. Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués sur le dossard du participant.

Il est de la responsabilité de chaque participant à veiller à sa sécurité en arrêtant sa course à un PC avant d'être dans un état excessif de fatigue ou d'accentuer une blessure en poursuivant, créant ainsi un potentiel danger pour les personnes allant à son secours.

Il est primordial de signaler en appelant dès que possible, lorsque le réseau mobilis le permet, le numéro d'urgence lorsque vous êtes témoin d'un concurrent en détresse physique. Il est également obligatoire de lui apporter votre assistance en cas de situation grave et d'envoyer un autre concurrent signaler par téléphone ou au PC suivant, la situation en notant bien la position précise du coureur, soit par la distance parcourue ou un enregistrement des coordonnées de la position avec votre téléphone.

19.RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

20.ORGANISATION – LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ. Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ. Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation devra être faite par écrit. Tout point litigieux sera tranché par le directeur de course responsable de l'organisation des épreuves.

21.ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses équipes, des spectateurs et de tous les participants au TDC.

La responsabilité civile des participants est couverte pour les accidents qu'ils pourraient causer à autrui et pour lesquels leur responsabilité serait engagée lors du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Assurance Accident Individuelle

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...). Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert. Les licenciés participant à cet évènement ne sont pas couverts par l'assurance de leur licence fédérale, l'organisateur n'étant pas affilié à une fédération sportive.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

22.DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à : nouvellecaledonieaventure@gmail.com

Les photos et vidéos de l'événement seront diffusées par notre partenaire Photo Action et sur notre site internet www.traildescagous.nc

23.FORCE MAJEURE

Si la manifestation doit être interrompue ou annulée la veille, pour cas de force majeure, au sens de l'article 1148 du code civil (mouvements sociaux, émeutes...), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

Si la manifestation est annulée 3 jours avant, en cas d'intempéries qui ne permettrait pas la sécurité de tous, l'organisateur fera le maximum pour proposer une autre date dans le calendrier, procédera à un remboursement à 90% pour les coureurs ne souhaitant pas conserver son inscription.

24.ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement. Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'organisateur, jusqu'au vendredi 12 juin.

Un mail des informations utiles sera envoyé le vendredi 12 juin à la suite de la clôture des inscriptions avec le règlement dans sa version définitive en pièce jointe.

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.

